

# Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 126f06

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press



46 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie-Monténégro  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

Journée internationale de la femme

## Carton rouge pour la prostitution forcée

Strasbourg, 07.03.2006 – En vue de la Journée internationale de la femme le 8 mars, René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a demandé instamment aujourd'hui aux Etats membres de l'organisation ainsi qu'à la Communauté européenne d'adhérer à la Convention relative à la lutte contre la traite des êtres humains. «Tout en appuyant pleinement toutes les initiatives actuelles en faveur d'un 'carton rouge pour la prostitution forcée', j'espère que nous pourrons éviter des cartons jaunes à nos Etats membres pour n'avoir pas pris les mesures juridiques nécessaires pour prévenir le trafic des êtres humains en général, et la prostitution forcée en particulier, » a-t-il déclaré.

M. van der Linden a souligné qu'après le trafic de drogues et le trafic d'armes, la traite des êtres humains constitue la troisième activité criminelle la plus lucrative. Les estimations du nombre de victimes varient entre 120 000 et 500 000. « En Europe, la traite des êtres humains est avant tout synonyme de prostitution forcée. Cette forme d'esclavage moderne remplace les chaînes par le viol, la terreur psychologique et la dépendance totale par la suppression de l'identité personnelle et civile des femmes. Cela est insupportable. La prostitution forcée est un crime et une violation flagrante des droits de la personne humaine, » a déclaré M. van der Linden.

« A l'occasion de la Coupe du monde de cette année en Allemagne, une forte augmentation temporaire de la demande des services sexuels est attendue – elle représente un risque considérable d'augmentation de la prostitution forcée », a-t-il ajouté.

« La Convention du Conseil de l'Europe relative à la lutte contre la traite des êtres humains offre les moyens juridiques nécessaires pour poursuivre les trafiquants, mieux protéger les victimes, garantir leurs droits et lutter contre la traite. Elle a été ouverte à la signature le 16 mai 2005, mais n'a été signée jusqu'ici que par 25 des 46 Etats membres et n'a été ratifiée par aucun. Il est grand temps de prendre des mesures résolues. En tant qu'organisatrice de la Coupe du monde, l'Allemagne pourrait donner l'exemple en ratifiant la Convention », a conclu René van der Linden.

[Lien vers la liste des signatures et ratifications](#)

[Lien vers le portail du Conseil de l'Europe consacré à la lutte contre la traite des êtres humains](#)

L'Assemblée comprend 315 membres issus des parlements nationaux des 46 Etats membres.

Président : René van der Linden (Pays-Bas, PPE/DC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Matteo Sorinas.

Groupes politiques : SOC (Groupe Socialiste) ; PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) ; GDE (Groupe des Démocrates européens) ; GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).

